



GéoBretagne®

COMPTE-RENDU GT ACCESSIBILITE

GT ACCESSIBILITE
03 MAI 2022

PARTICIPANTS :

NOM	ORGANISME
BARA Guy	(L.A. GEO-DATA)
BERNARD Corinne	(Le Mans Métropole)
DERRIEN Gregory	(Redon Agglomération)
FLORENTIN Anne	(DDTM35)
JUTEAU Mary	(Angers Loire Métropole)
LANDOIS Béatrice	(CC Sèvre et Loire)
LE NOXAIC Sylvaine	(Lorient Agglomération)
RABILLARD François	(Redon Agglomération)
RICHARD Pierre-Olivier	(Région des Pays de la Loire)
ORIA Franck	(Clisson Sèvre Maine Agglomération)
URVOY Elise	(CARENE – Saint Nazaire Agglomération)
AUBRET Jérôme	(Région des Pays de la Loire)

EXCUSÉS :

MEVEL-VIANNAY Stéphane
(Région Bretagne - GEOBRETAGNE)



1 Qu'est-ce-que l'accessibilité

Béatrice LANDOIS (CC Sèvre et Loire) rappelle quelques points sur l'accessibilité :

L'accessibilité ne bénéficie pas seulement aux personnes à mobilité réduite mais à l'ensemble des citoyens.

Depuis quelques années les avancées ont été surtout axées sur les ERP (Etablissements Recevant du Public) notamment grâce l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) qui oblige les gestionnaires des ERP à prendre des engagements financiers et temporels sur les mises en accessibilité des bâtiments.

Pour ce qui est de la voirie et des transports, les travaux de mise en accessibilité sont obligatoires sur les travaux neufs mais pas sur l'existant.

La loi LOM (Loi d'Orientations des Mobilités) vise à favoriser les déplacements des personnes en situation de handicap. La loi se focalise sur les informations précises permettant aux personnes de faire leurs itinéraires en fonction de leurs handicaps (via des applications, des calculs d'itinéraires...)

La loi oblige à :

- Décrire en base de données l'accessibilité des transports (toutes les lignes régulières...). Ces données doivent être fournies au format NeTex ((Network Exchange) qui est un **format** de référence pour échanger des données d'offre théorique du transport collectif, défini au niveau européen)
- Décrire en base de données la voirie (sont concernés tous ceux qui ont la compétence voirie). Le cahier des charges qui fait référence est le standard CNIG accessibilité.
- Obligation de faire le bilan de l'accessibilité de la voirie autour des points prioritaires
- Obligation d'informer le voyageur.

Dans les actus : lancement d'un appel d'offres pour le développement d'un outil de collecte en opensource, pour :

- Accompagner à la saisie des données
- Compatible avec NeTex et CNIG

Sylvaine LE NOXAIC (Lorient agglomération) indique qu'il existe la liste de tous les arrêts prioritaires sur tout le territoire national. Chaque arrêt est unique avec un identifiant unique.



2 Objectifs du groupe de travail interrégional

Le groupe de travail interrégional a pour intérêt de :

- Accompagner les collectivités et les AOM dans la constitution de bases de données concernant l'accessibilité dans le domaine des transports et la voirie (LOM)
- Mettre en place un véritable réseau, fluidifier les échanges
- Décloisonner les pratiques, partager sa méthodologie

3 Quels sont les freins pour la mise en œuvre de l'obligation de la collecte des données des transports et de la voirie ?



4 Quelles actions à mener pour lever les freins ?

4.1 Communication/règlementation/sensibilisation/gouvernance

- Vulgariser auprès des élus et des techniciens sur les enjeux de l'accessibilité : proposer des fiches illustrées pédagogiques
- Proposer des fiches règlementaires et de définition : permettant à tous de connaître de quoi on parle
- Identifier tous les acteurs concernés et leurs rôles : Faire une liste des services concernées en interne, Faire une liste des partenaires et entreprises, Rôle de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) / comité de pilotage
- Informer tous les acteurs notamment les décideurs (prise de conscience)
- Veille et financement

4.2 Aspects techniques

- Faire le lien avec les AOM pour récupérer les bases de données des arrêts prioritaires
- Mise en place d'un cahier des charges méthodologique pour la collecte des données (diagnostic, estimation,)
- Proposer (en fonction de l'avancée au niveau national) la mise en place d'un outil de collecte à disposition de tous
- Anticiper la mise à jour des données

4.3 Les usages

- Etudier la mutualisation des usages avec le PCRS
- Utilisation de la donnée avec outil interne de gestion de l'accessibilité
- Connexion avec d'autres outils : accès libre, calcul d'itinéraires....

5 Prochaines échéances

- Envoi du compte-rendu aux participants

Le groupe de travail propose une nouvelle rencontre à la rentrée de septembre pour avancer sur les actions listées ci-dessus.



